

Le Président

Réf. 2023-16 DC/RR/FA

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Hauts-de-France
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Lille, le - 5 JUIL. 2023

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 19 juin 2023, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de l'association « Centre européen des textiles innovants » (CETI) pour les exercices 2017 à 2021, ce dont je vous remercie.

Tout d'abord, je souhaite vous partager les enjeux de l'industrie textile tels que je les perçois sur le territoire des Hauts-de-France et de la Métropole européenne de Lille (MEL), en termes d'emploi, de transition écologique et donc de transformation des métiers et d'innovation.

La France est le premier acteur mondial de la mode et du luxe, un secteur à la croissance soutenue et au potentiel réel. Elle est le deuxième pays producteur européen de textiles techniques après l'Allemagne, et connaît une croissance annuelle de ces marchés de 3 à 4%. Les textiles techniques sont particulièrement développés dans les Hauts-de-France notamment pour les non-tissés (voiles de fibres qui n'ont pas été tissés et peuvent être liés entre eux de différentes façons).

Avec près de 450 entreprises et 15000 emplois, la région des Hauts-de-France occupe la deuxième place dans la filière textile française, avec une concentration à hauteur de 49% des établissements (une majorité d'entreprises de petite taille) dans les zones de Roubaix-Tourcoing, Cambrai et Lille.

La prise de conscience sociétale et l'engouement récent pour le « Made in France » et l'économie circulaire, tant des professionnels que des particuliers, ont incité une partie des acteurs du secteur à déployer des investissements malgré la crise sanitaire. Cela s'est traduit dans la région Hauts-de-France par le soutien de 150 projets *via* le fonds d'accélération des investissements industriels pour un montant de 80,6M€. Ces projets portent les grands enjeux actuels de l'industrie, notamment celui de la transition écologique. 30 projets « matériaux » ont été financés et accompagnés par le pôle de compétitivité de la transformation des matériaux Euramaterials sur la métropole de Lille.

Les enjeux environnementaux de la filière textile sont largement soutenus par les législations européenne et nationale qui ont récemment défini un nouveau cadre pour l'industrie textile, qui contribue de 2 à 10% (selon les études) aux émissions mondiales de CO². De plus, la production des matières textiles pollue fortement l'eau à cause des produits chimiques utilisés, comme les teintures, les engrais, les pesticides qui causent des conséquences locales graves telles l'acidification des eaux ou encore la chute de la biodiversité ; les vêtements en matière synthétique, la plupart issue du pétrole, représentent 64% du textile mondial (56% de matériaux issus des hydrocarbures, en croissance annuelle de 1 à 2%) et polluent à chaque lavage en libérant des microfibres qui causent de grands impacts sur la biodiversité marine.

Partant de ce constat, la Commission Européenne a présenté le 30 mars 2022 sa nouvelle stratégie qui entre dans le cadre du « Pacte Vert » et du nouveau plan d'action pour l'économie circulaire. Cette stratégie vise à *« rendre les textiles plus durables, réparables, réutilisables et recyclables, à lutter contre la fast-fashion, les déchets textiles et la destruction des textiles invendus, et à garantir que leur production se déroule dans le plein respect des droits sociaux »*.

Au plan national, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi « AGECE ») a modifié en profondeur le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en France. L'arrêté du 23 novembre 2022 prévoit l'amélioration des performances de la filière REP textiles, avec un objectif de 60% de taux de collecte des « Textile Linge Chaussures » (TLC) usagés en 2028 et un taux de recyclage des TLC usagés non réutilisés de 80% en 2027.

Pour sa part, la MEL a adopté son premier Plan Climat Energie Territorial (PCAET) en 2013, renouvelé en 2021, qui fixe des objectifs à horizon 2030 de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables. La MEL a ainsi défini plusieurs actions de soutien au développement d'une industrie résiliente, notamment pour mobiliser les filières économiques, dont l'industrie textile, en faveur de la transition énergétique et environnementale ou pour développer l'économie circulaire. De plus, la MEL a adopté lors du Conseil métropolitain du 19 février 2021 son Plan Stratégique de Transformation Economique du Territoire qui vise à créer les conditions d'une économie durable, performante et solidaire tournée vers l'emploi et qui place les sites d'excellence métropolitains comme moteur de la transformation économique des filières innovantes de la métropole.

Ainsi, Euramaterials et Promotex accompagnent les entreprises et les start-ups dans leurs transitions, leur digitalisation, leur décarbonation, l'économie circulaire ou la recherche d'alternatives de substitution (nouvelles matières et fibres durables).

Fashion Green Hub partage les mêmes objectifs et propose en plus un outil mutualisé en open source d'évaluation environnementale et d'aide à la décision à destination des créateurs et des petites entreprises afin d'intensifier la décarbonation et la réduction de l'empreinte environnementale.

Clubtex est un club d'entreprises qui fédère un réseau européen d'entreprises de textiles techniques et accompagne leurs développements (technique, commercial, économique, international) grâce aux opportunités ouvertes par les enjeux environnementaux.

Maisons de Mode est l'accélérateur des jeunes marques de mode et développe l'excellence française et l'innovation par le design, la durabilité, l'inclusivité.

Enfin, l'association CETI, cible le domaine de la Recherche et Développement (R&D) en matière de recyclage. A travers son soutien à cette dernière, l'action de la MEL s'inscrit donc parfaitement dans les enjeux de son temps et de son territoire.

D'autant que les entreprises de l'industrie textile du territoire métropolitain sont confrontées à une transformation profonde de leur environnement économique et législatif, propice au développement d'innovation et de nouveaux modèles économiques. Un fort investissement en R&D est nécessaire pour développer des technologies nouvelles.

Le recyclage des fibres, par exemple, impose des processus difficilement automatisables : présence de fibres mélangées qui doivent être séparées, boutons, broderies, fermeture-éclair à démanteler ; produits toxiques dans les vêtements qui doivent être éliminés. L'enjeu est de développer des technologies de recyclage afin que les matières recyclées deviennent aussi rentables que les matières vierges. Quant à l'éco-conception, une approche du produit qui implique le design, elle vise à l'optimisation des procédés de création et d'industrialisation des produits, de leur création à leur fin de vie afin de faciliter la réutilisation ou le recyclage du produit.

L'usage de matériaux biosourcés (des polymères issus exclusivement d'organismes vivants ou reconstitués chimiquement à partir de ressources renouvelables) connaît quant à lui un réel essor du fait de leurs origines biologiques et de leur caractère biodégradable. De nombreuses matières sont déjà sur le marché, d'autres sont en cours de développement, et d'autres encore restent à créer. Ce sont ces deux dernières catégories qui peuvent induire à la clé des investissements industriels conséquents (tels la caséine de lait, la cellulose de plantes, la kératine animale).

Le territoire métropolitain dispose d'un rayonnement international en matière d'innovation et de R&D avec l'antenne régionale de l'Institut Français du Textile-Habillement (centre technique de la profession, organisme certificateur et de normalisation). La formation reste un enjeu majeur de l'industrie textile, tant sur les métiers traditionnels que sur les nouveaux métiers liés aux procédés de recyclage auxquels répondent les écoles supérieures, les lycées professionnels de la métropole ainsi que le centre de formation continue des métiers du vêtir Informa ou l'Ecole de Production Industrielle de Couture et Confection (EPICC) de Roubaix.

Il me paraissait important de recontextualiser le soutien de la MEL et des autres acteurs publics qui explique que le CETI ait bénéficié d'actions fortes lorsqu'il s'est trouvé en difficulté sur lesquelles le rapport revient largement. A ce titre, je regrette que nos réponses aux questions de la Chambre n'aient pas été totalement reprises et que le rapport puisse laisser croire que l'association CETI aurait bénéficié de la part de la MEL d'aides qui ne s'inscrivent pas totalement dans un cadre légal.

Il est dommage que le rapport considère toujours comme absente une comptabilité analytique qui permette aux financeurs, tels que la MEL, de suivre la bonne affectation des subventions versées et le contrôle des règles d'attribution. La MEL a pourtant transmis, à titre d'exemple, le compte-rendu financier de l'année 2021 réalisé par le CETI qui différencie ses dépenses en fonction de leur objet.

Sur le soutien que la MEL a apporté à l'association CETI, les loyers ont bien été recouvrés, simplement avec quelques mois de retard. Ont en revanche été exonérés les loyers entre février et novembre 2020, au cœur de la crise Covid, mais au même titre que pour d'autres occupants de sites métropolitains et dans un cadre réglementaire connu, par l'adoption d'une délibération qui n'a pas été remise en cause par le contrôle de légalité.

Quant à la baisse de loyer, il s'agit d'un ajustement à la valeur du marché, afin d'être en cohérence avec la réalité du marché immobilier.

Voici les éléments que je souhaite porter à nouveau à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien CASTELAIN

